

Présentation

Discipline rare : Non

Description et objectifs

Cet enseignement a pour but d'introduire aux principales problématiques et aux principaux courants de pensée de la philosophie du droit du début du XXème siècle à nos jours. Le premier semestre est consacré à la philosophie générale du droit : examen des relations entre faits et normes juridiques, puis entre droit et morale, statut de l'interprétation en droit, présentation critique des principaux courants théoriques (positivisme, décisionnisme, réalisme, institutionnalisme, post-positivisme, etc.). Le second semestre est consacré à une série de questions déterminées par les formes et les institutions particulières du droit : justice constitutionnelle, justice pénale, droit privé, droit international.

Syllabus

Les auteurs étudiés (Kelsen, Schmitt, Carré de Malberg, Ross, Hauriou, Duguit, Santi Romano, Holmes, Cohen, Llewellyn, Hart, Reinach, Radbruch, Blackstone, MacCormick, Weinberger, Dworkin, Günther, Habermas, Fish, Kennedy, Unger, Posner, Raz, Fuller, Troper, Harcourt, etc.) le seront en français pour les auteurs étrangers.

Bibliographie (à consulter en bibliothèque) : Béal, Christophe, *Philosophie du droit. Norme, validité et interprétation*, Paris, Vrin, coll. « Textes clés », 2015 ; Coleman, Jules et Shapiro, Scott, *The Oxford Handbook of Jurisprudence & Philosophy of Law*, Oxford, Oxford University Press, 2002 ; Ingram David, *Law. Key Concepts in Philosophy*, Londres, Continuum Books, 2006. Michaut, Françoise, Troper, Michel, Grzegorzcyk, *Le Positivisme juridique*, Paris, LGDJ, 1993 ; Murphy, Mark C., *Philosophy of Law*, Oxford, Blackwell, 2007.

Infos pratiques